



***Le Dispositif d'Accueil des Primo-Arrivants, vers un parcours
d'accueil et d'intégration
en Wallonne***

Benoîte Dessicy

26 octobre 2013



Plan de la présentation

1. **Le projet de décret relatif au parcours d'accueil et d'intégration des Primo-Arrivants**
2. **Le Dispositif d'Accueil des Primo-Arrivants (DAPA)**
3. **Les Bureaux d'Accueil des Primo-Arrivants (BAPA)**
4. **La constitution du réseau et les rôles des opérateurs**
5. **Le lien avec le nouveau code de la nationalité**
6. **L'optique interculturelle**
7. **Pistes et perspectives**



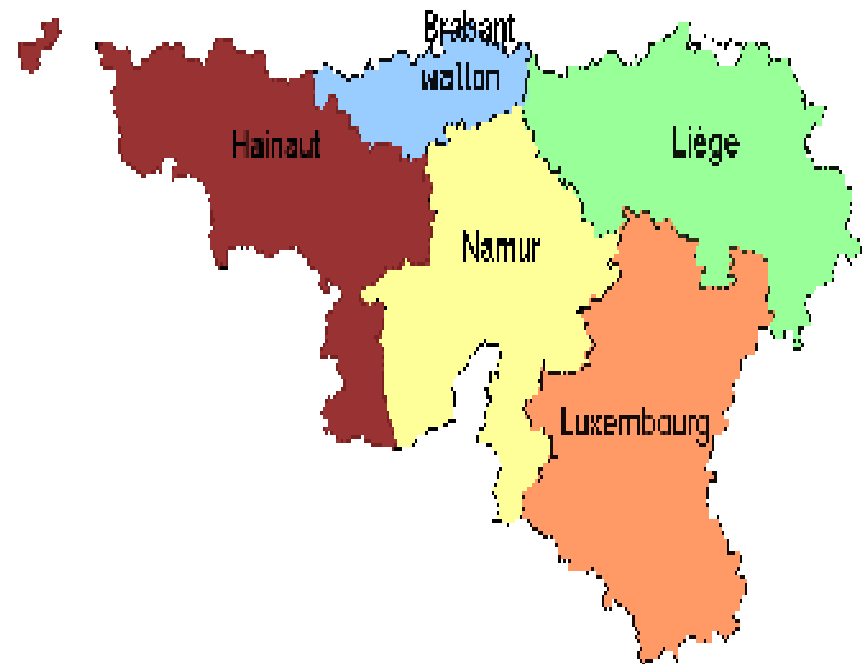
1. Le projet de décret relatif au parcours d'accueil des Primo-Arrivants

En décembre 2012, le Gouvernement wallon a approuvé en première lecture, le projet de décret relatif au parcours d'accueil des primo-arrivants.

“L'objectif est axé sur l'émancipation des primo-arrivants et sur l'opportunité qui leur est offerte de s'intégrer dans notre pays”.

- Communiqué de presse du

GW Décembre 2012 -



1. Le projet de décret relatif au parcours d'accueil des Primo-Arrivants

Une meilleure connaissance sur la vie en Belgique, une pratique de la langue française et la possibilité des s'insérer sur le marché du travail sont les objectifs à attendre pour favoriser l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants.

Comment attendre ses objectifs?

A travers la mise en place d'un dispositif d'accueil et d'intégration des primo-arrivants.

En favorisant l'égalité des chances, la perspective d'une société interculturelle et la participation économique et sociale des personnes étrangères et d'origine étrangère.

1. Le projet de décret relatif au parcours d'accueil des Primo-Arrivants

Dans ce cadre, les centres régionaux d'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère se voient confiés une nouvelle mission : la coordination d'un **dispositif d'accueil**.

En région wallonne, 7 centres régionaux d'intégration existent et dans l'avenir, un nouveau centre sera créé dans le province de Luxembourg.



Centre Régional d'Intégration du Brabant Wallon

Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Étrangères ou d'origine étrangère de Liège



Centre Régional d'Intégration de Charleroi



Centre d'Action Interculturelle de la Province de Namur



Centre Régional de Verviers pour l'Intégration

Centre Régional d'Action Interculturelle du Centre

Centre Interculturel de Mons et du Borinage



2. Le Dispositif d'Accueil des Primo Arrivants (DAPA)

Le terme Dispositif d'Accueil des Primo-Arrivants (**DAPA**) dérive du projet déjà mentionné et de la proposition du Gouvernement Wallon d'organiser une coordination des dispositifs afin de garantir une cohérence entre les initiatives qui proposent un accueil en région wallonne.



2. Le Dispositif d'Accueil des Primo Arrivants (DAPA)

Le DAPA comprend 4 axes:

1. L'accueil via un bureau local, porté par un Centre Régional d'Intégration, le CAI en province de Namur.
2. Une orientation vers une formation à la langue française.
3. Une orientation vers une formation à la citoyenneté.
4. Une orientation socioprofessionnelle.



3. Les Bureaux d'Accueil des Primo-Arrivants

Le terme Bureau d'Accueil des Primo-Arrivants (**BAPA**) fait référence à un bureau agréé par la Wallonie où les personnes de nationalité étrangère, non européennes et en possession d'un titre de séjour valide pour plus de 3 mois et de moins de 3 ans, seront orientées au moment de s'inscrire dans leur commune de résidence.

Les citoyens d'un Etat membre de l'Union Européen, de l'Espace Economique Européen et de la Suisse, les membres de leurs familles, ainsi que les demandeurs d'asile, ne sont pas concernés par le parcours d'accueil.





Commune
Population



Orientation vers



Bureau d'accueil des
primo-arrivants

bilan social

FLE Citoyenneté ISP



3. Les Bureaux d'Accueil des Primo-Arrivants

Pour les **primo-arrivants** concernés, l'accueil sera personnalisé et comportera :

- a) Une information sur les **droits et devoirs** de chaque personne résidant en Belgique.
- b) Un **bilan social** : bilan des connaissances (langue française, formation professionnelle, diplômes, ...) et attentes personnelles et professionnelles de la personne.

Une aide à l'accomplissement des démarches administratives afin de permettre à la personne de répondre rapidement à l'ensemble de leurs obligations et de bénéficier des droits fondamentaux (accès au logement, aux soins de santé, à la scolarité, etc.)



4. La constitution du réseau et le rôle des opérateurs

La formation à la langue française, à la citoyenneté et l'orientation socio-professionnelle seront organisées par les organismes financés, par les pouvoirs publics ou par les organismes reconnus par les pouvoirs publics.



4. La constitution du réseau et le rôle des opérateurs

La coordination d'un dispositif d'accueil des primo-arrivants demande une collaboration, une complémentarité et des concertations avec les opérateurs concernés par l'accompagnement des personnes étrangères, l'apprentissage du français, la formation à la citoyenneté et l'insertion socioprofessionnelle.



4. La constitution du réseau et le rôle des opérateurs



Nous pensons qu'en région wallonne, les opérateurs de formation à la langue française peuvent être complémentaires et travailler ensemble sur l'harmonisation d'un langage commun, l'harmonisation de l'offre des cours, la formation des formateurs et particulièrement dans le cadre du DAPA, sur les éléments à considérer dans l'apprentissage du français en contexte migratoire.



Quelques témoignages ...

“Je souhaite apprendre le français pour pouvoir travailler, pour pouvoir lire les instructions d’une machine...pas pour savoir comment commander un hamburger au restaurant”

- Joseph 30 ans-

“J’apprends le français pour continuer mes études que j’ai dû arrêter dans mon pays. Ma difficulté est toujours la prononciation qui est la partie la plus difficile. Les lettres muettes et les accents font du français une langue difficile”

-Julie, 20

ans-

“Je veux continuer à apprendre le français parce que je dois renouveler mes papiers et j’ai peur qu’on me refuse parce que je ne sais pas parler la langue”

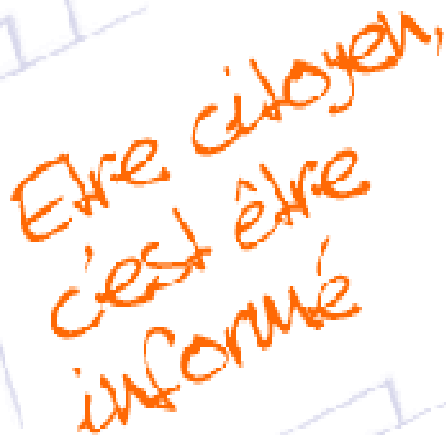
- Antoine, 55 ans-



4. La constitution du réseau et le rôle des opérateurs

La formation à la **citoyenneté** a comme objectif d'aider les primo-arrivants à mieux connaître les relations sociales et le fonctionnement des institutions publiques pour pouvoir participer pleinement à la vie sociale, associative, et culturelle.

L'axe formation à la citoyenneté est un élément qui commence à être développé par certains opérateurs.



Etre citoyen,
c'est être
informé

4. La constitution du réseau et le rôle des opérateurs

En collaboration avec les opérateurs, les CRI devront soutenir la mise en place et l'évolution des formations à la citoyenneté développés par les organismes financés et reconnus par les pouvoirs publics.

Les CRI, en collaboration avec les opérateurs, devront aider les primo-arrivants à recevoir des informations de base sur **les droits et devoirs de tout citoyen**, sur le fonctionnement de la société: emploi, santé, enseignement, famille, logement, etc.

4. La constitution du réseau et le rôle des opérateurs

Les enjeux relatifs à l'orientation professionnelle

a. Quelle offre de services sera ouverte aux primo-arrivants : une offre supplémentaire ou une offre intégrée dans le cadre des dispositifs préexistants ?



b. Quel sera le positionnement des organismes d'ISP visés dans le cadre de ce parcours d'accueil?



4. La constitution du réseau et le rôle des opérateurs

C. Quel lien entre le bureau d'accueil et les organismes d'orientation ?



4. La constitution du réseau et le rôle des opérateurs

D. Quelle place sera réservée à l'ensemble des autres demandeurs d'emploi étrangers primo-arrivants qui souhaitent bénéficier d'une offre de parcours similaire mais qui ne sont pas désignés dans le public prioritaire ?



4. La constitution du réseau et le rôle des opérateurs

La coordination du dispositif d'accueil des primo-arrivants ne se fait pas au détriment des autres personnes étrangères ou d'origine étrangère.

5. Le lien avec le nouveau code de la nationalité

Selon le **article 12 bis** du nouveau Code de la nationalité, un étranger peut obtenir la nationalité belge par simple déclaration à condition, entre autres, de résider en Belgique depuis 5 ans et de prouver son intégration prévu par l'autorité compétente de sa résidence principale.



5. Le lien avec le nouveau code de la nationalité : une hypothèse

Pour le CRISP (Centre de Recherche et d'Information Sociopolitiques), “même s’il n’existait pas encore au moment où le code de la nationalité a été votée, le parcours d’accueil conçu par les trois exécutifs francophones a bien vocation à être reconnu comme cours d’intégration”. Le CRISP se demande si tous les primo-arrivants seront-ils informés de cette disposition de la loi?

Vincent DE COOREBYTER, Les ambiguïtés du parcours d’accueil, les analyses du CRISP en ligne, 27 mars 2013, www.crisp.be. Article publié dans Le Soir le 27 mars 2013, p.15

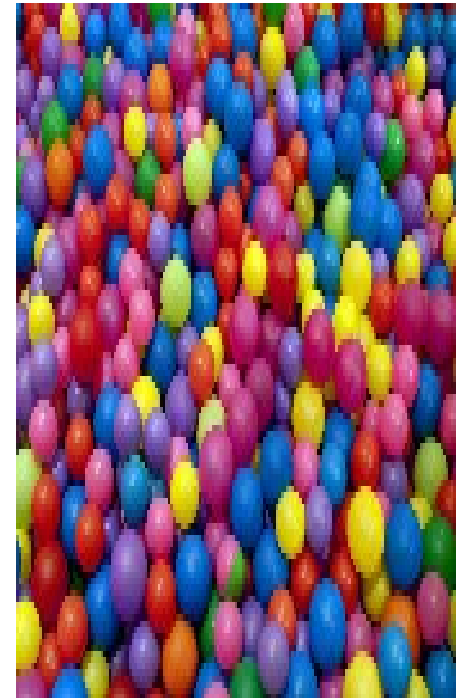


6. L'optique interculturelle : trois idées

L'émergence de la société interculturelle est favorisée par l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère.

Il est évidente de porter la thématique de la société interculturelle dans la mise en place du DAPA.

Le Gouvernement Wallon explique que le projet de décret a pour objectif l'intégration des personnes étrangères, leur accès aux services publics et leur participation économique et sociale, en favorisant l'égalité des chances et la citoyenneté dans la perspective d'une société interculturelle.



Pistes et perspectives

Favoriser l'intégration des personnes étrangères face à un contexte de crise économique, des politiques anti-immigration, de renforcements de lois limitant l'accès au territoire ou à la nationalité.

Si la mise en place des bureaux d'accueil demande aux Centres Régionaux d'Intégration de développer un nouveau rôle en bilan et orientation, la personne reste toujours la première experte et actrice de sa trajectoire personnelle. Le primo-arrivant est dépositaire de sa propre trajectoire et une fois les informations données, il est acteur de son parcours et propriétaire de son dossier.

Pistes et perspectives

Un travail d'harmonisation du DAPA en région wallonne.

Un travail d'harmonisation du bilan social, travail entre tous les Centres Régionaux d'Intégration.

Les Centres Régionaux d'Intégration et le DISCRI prévoient organiser en février 2014 un *Etat des lieux*, sur le thème: Le FLE en contexte migratoire – Perspectives en Wallonie dans le cadre du DAPA. Cette journée sera ouverte aux décideurs/acteurs de l'Administration concernés ainsi qu'aux réseaux d'opérateurs de formation à la langue française en région wallonne.

MERCI!

